



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC  
11 Laurier St./ 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0A1 / Noyau 0A1  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Clothing and Textiles Division / Division des vêtements  
et des textiles  
11 Laurier St./ 11, rue Laurier  
6B1, Place du Portage  
Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> HOT WEATHER SAFETY BOOTS	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W8476-123712/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 002
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W8476-123712	<b>Date</b> 2013-01-04
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$PR-707-61565	
<b>File No. - N° de dossier</b> pr707.W8476-123712	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2013-02-20</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> Specified Herein - Précisé dans les présentes	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Elder, Sylvie	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> pr707
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-3830 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-3830
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> See Request for Proposal Voir Demande de Proposition	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

**Cette modification n ° 02 à la sollicitation répond aux questions des soumissionnaires potentiels.**

**Q12.-** Annexe B Paragraphe 2.7 - page 4/20: Conformément à l'article 6.1 de la norme du CSA sur l'identification du fabricant, les bottes certifiées doivent porter une étiquette qui permettrait l'identification du fabricant alors que cela est strictement interdit conformément à la partie 6 de la Demande de Proposition, section 2 et à l'article 1.2.1 de l'Annexe H (page 4/11). Pour l'échantillon préalable à l'adjudication, est ce que les résultats des essais effectués en interne pourraient être acceptés rendant le marquage non nécessaire conformément à l'annexe B du paragraphe 8.2 (page 12/20).

Dans le même ordre d'idées, des résultats de tests effectués par une installation gérée à l'interne devraient être acceptés pour les bottes demandées pour les essais car la section 1.2.1.1 de l'Annexe J (page 2/9) demande aussi des bottes non identifiables.

**R 12.** Dans la spécification de rendement l'exigence de certification CSA pour les bottes soumises à l'étape de pré-attribution est supprimé. Il est obligatoire que les soumissions soient **conformes** aux caractéristiques de la CSA Z195- pour les caractéristiques de sécurité (Grade 1 embout protecteur, semelle résistant à la perforation, et la résistance aux chocs électriques).

Comme les bottes d'essais vont être portés par les membres des Force Canadienne sur le terrain, toutes les bottes doivent être **certifiés** selon la norme CSA Z195 pour toutes les caractéristiques de sécurité (Grade 1 embout protecteur, semelle résistant à la perforation et la résistance aux chocs électriques).

Les paragraphes suivants dans les données techniques sont affectés:

· L'annexe H, tableau III (Caractéristiques de sécurité (Embout protecteur): Supprimer l'exigence "Les résultats des tests effectués par un laboratoire indépendant accrédité ou une installation gérée a l'interne". Insérer l'exigence suivante:

Caractéristiques de sécurité (Embout protecteur)	Article 2.7	Embout protecteur catégorie 1 : conformément à la norme CSA Z195	Conforme à la norme CSA Z195 pour Grade 1 embout protecteur
--	-------------	--	---

· L'annexe H, tableau III (Caractéristiques de sécurité (semelles résistants aux perforations)): Supprimer l'exigence "Les résultats des tests effectués par un laboratoire indépendant accrédité ou une installation gérée a l'interne". Insérer l'exigence suivante:

Caractéristiques de sécurité (semelles résistants aux perforations)	Article 2.7	semelles résistants aux perforations : selon la norme CSA Z195	Conforme à la norme CSA Z195 pour semelles résistants aux perforations
---	-------------	--	--

· L'annexe H, tableau III (Caractéristiques de sécurité (résistance aux chocs électriques)): Supprimer l'exigence "Les résultats des tests effectués par un laboratoire indépendant accrédité ou une installation gérée à l'interne". Insérer l'exigence suivante:

Caractéristiques de sécurité (résistance aux chocs électriques)	Article 2.7	résistance aux chocs électriques: selon la norme CSA Z195	Conforme à la norme CSA Z195 pour résistance aux chocs électriques
---	-------------	---	--

· L'annexe J, tableau II (Caractéristiques de sécurité (Embout protecteur)): Supprimer l'exigence "Les résultats des tests effectués par un laboratoire indépendant accrédité ou une installation gérée à l'interne". Remplacer par "Certifié à la norme CSA Z195 pour Grade 1 embout de protection".

· L'annexe J, tableau II ((Caractéristiques de sécurité (semelles résistants aux perforations)): Supprimer l'exigence "Les résultats des tests effectués par un laboratoire indépendant accrédité ou une installation gérée à l'interne". Remplacer par "Certifié à la norme CSA Z195 pour semelles résistants aux perforations".

· L'annexe J, tableau II ((Caractéristiques de sécurité (résistance aux chocs électriques)): Supprimer l'exigence "Les résultats des tests effectués par un laboratoire indépendant accrédité ou une installation gérée à l'interne". Remplacer par "Certifié à la norme CSA Z195 pour résistance aux chocs électriques".

En ce qui concerne le logo du fabricant (re: Annexe B, paragraphe 8.6) et tous les marquages, le MDN a décidé que les bottes ne doivent avoir aucune marque à l'étape préalable à l'attribution.

En ce qui concerne le logo du fabricant (re: Annexe B, paragraphe 8.6) et tous les marquages, le MDN a décidé que les bottes peuvent n'avoir aucune marque à l'étape des essais Cela va affecter les paragraphes suivants dans les données techniques:

· Pour l'annexe J, paragraphe 1.2.1.1, le MDN supprime le paragraphe entier, et

· À l'annexe J, Tableau III, la référence suivante à l'annexe B, paragraphe 8.6 est supprimé: les bottes ne doivent présenter aucune marque identifiable, y compris les timbres, étiquettes volantes, ou les marques à l'intérieur et à l'extérieur des bottes. Le non-respect de cette exigence entraînera le rejet de la soumission.

Tous les marquages seront enlevés par les autorités technique et contractante avant que les essais commencent.

**Q13.** Annexe H la section 1.3.2.4 page 5/11: Il est précisé que l'échantillon de pré-attribution ne doit avoir aucune infraction critique ni infraction lié a la qualité d'exécution du travail ou a la confection. Un maximum de trois (3) infractions liées a la qualité d'exécution du travail et de la confection seraient acceptées. Les infractions mineures comprennent des éléments tels que

des étiquettes manquantes et la longueur excessive des lacets, ainsi que d'autres questions qui peuvent être subjectives. Un échantillon de pré-attribution aura régulièrement des problèmes en raison de l'indisponibilité des matières premières appropriées ou le fait que l'homme / machines ne sont pas totalement adaptés pour un nouveau produit. Tous ces problèmes peuvent être corrigés dans les phases d'essai et de production. Nous considérons que les infractions dûment identifiés dans une lettre de motivation ne devraient pas être considérées comme faisant partie du nombre maximum d'infractions accepté.

**R13.** Le MDN a décidé de réviser les exigences relatives à la couleur et le tableau d'évaluation de la construction et la finition à l'étape préalable à l'attribution. En ce qui concerne la couleur, le MDN a décidé que les composants du fonçage peuvent être vrai noir (en conformité avec Noir 37038 du FED-STD-595C) ou en nuances de noir (gris, anthracite foncé, etc.) La couleur des garnitures et des composants intérieurs restera au noir commercial mais sera élargi pour inclure également des nuances de noir (gris, anthracite foncé, etc.) Cette décision aura une incidence sur les paragraphes suivants:

· Annexe B, paragraphe 2.2.2 (composants du fonçage): Supprimer la phrase entière et remplacer par ce qui suit: «Les composants du fonçage (par exemple, la semelle intermédiaire, semelle coussin, et la semelle extérieure) de la BSTC doivent être noirs conformément au Noir 37038 du FED-STD-595C ou peuvent contenir des nuances de noir (gris, anthracite foncé , etc). "

· Annexe B, paragraphe 2.2.3 (garnitures et composants intérieurs): Supprimer la phrase entière et remplacer par ce qui suit: «Les garnitures (par exemple, lacets, oeillets, système de laçage rapide, etc) et tous les composants intérieurs (par exemple, doublures, semelles de rechange cousinées, etc) de la BSTC doivent être soit noir commercial ou nuances de noir (gris, anthracite foncé, etc.) "

· Annexe B, tableau 1 (couleur (paragraphe 2.2):. Supprimer l'exigence dans la colonne Minimum / Maximum Remplacer par l'exigence suivante:

Couleur (paragraphe 2.2)	FED-STD-595: noir 37038	X		La couleur de référence de la BSTC est vrai noir en conformité avec noir 37038 du FED-STD-595C. La botte (tige, composants de fonçage) doit être vrai noir (en conformité avec Noir 37038 du FED-STD-595C) ou peut contenir des nuances de noir (gris, anthracite foncé, etc.)
--------------------------	-------------------------	---	--	--

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8476-123712/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8476-123712

Amd. No. - N° de la modif.

002

File No. - N° du dossier

pr707W8476-123712

Buyer ID - Id de l'acheteur

pr707

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

			Les garnitures (par exemple, lacets, oeillets, fermetures à glissière, etc) et tous les composants internes (par exemple, doublures, semelles intérieures amovibles, etc) de la BSTC doivent être soit noir commercial ou nuances de noir (gris, anthracite foncé, etc).
--	--	--	--

**Toutes les autres modalités demeurent les mêmes.**